

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022 A 20H10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nadia CARCASSET), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Karla AREL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Brigitte JAUNET (pouvoir à Michelle BOUCHON), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Norman PANTER (pouvoir à Jérémy SIMON), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jacques BENISTY (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents

Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 11

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 JUILLET 2022

Présents : **DELIBERATION N° : 14585**
Représentés : 11
Absents : 2 **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**

Pour : 35 **SERVICE : COMMANDE PUBLIQUE**
Contre :
Abstention : 1 **AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN CLAUDE FERNANDES**

M. Chauveau de ne prend pas part au vote pour des raisons professionnelles

MARCHE DE CHAUFFAGE – AVENANT N°6

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que la ville est en marché pour l'exploitation du chauffage de ses bâtiments avec la société DALKIA,

CONSIDERANT l'ajout de la nouvelle cuisine centrale Perray Vacluse au marché, concernant les prestations P2 et P3,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°6 au marché entérinant ces nouvelles dispositions,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces et Relations Internationales, en date du 22 juin 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APROUVE les termes de l'avenant n°6 au marché d'exploitation de chauffage en plus-value d'un montant de 17 005,00€ HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit avenant n°6 au marché d'exploitation de chauffage avec la société DALKIA ainsi que tout document relatif à cet avenant.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

